



**Note à l'attention de Mesdames, Messieurs les Responsables des Institutions
d'Enseignement Supérieur et de Recherche des pays membres et des parties
prenantes au programme CCI du CAMES**

N/Réf. : 232.2024/CAMES/SG/DP1/KP

Objet : Report de l'entrée en vigueur de la disposition du guide d'évaluation des enseignants-chercheurs et chercheurs 2024-2028 (GEE/C 2024-2028) relative à l'exigence de publications dans les revues indexées pour les CTS Lettres-Sciences Humaines (CTS LSH), Sciences Juridiques et Politiques (SJP) et Sciences Economiques et de Gestion (SEG).

Mesdames, Messieurs,

En application de la résolution n° **SE2-CM/CAMES/2024-001** de la deuxième Session extraordinaire du Conseil des Ministres du CAMES, tenue le 26 décembre 2024, le Secrétaire Général du CAMES porte à la connaissance des Responsables d'Institution d'Enseignement Supérieur et/ou de Recherche (IESR), des membres des Comités Techniques Spécialisés (CTS), des candidats et de l'ensemble des parties prenantes, **le report en 2027, de l'entrée en vigueur de la disposition** du guide d'évaluation des enseignants-chercheurs et chercheurs 2024-2028 (GEE/C 2024-2028) **relative à l'exigence de publications dans les revues indexées**, pour les CTS Lettres-Sciences Humaines (CTS LSH), Sciences Juridiques et Politiques (CTS SJP) et Sciences Economiques et de Gestion (CTS SEG).

Le Secrétaire Général du CAMES invite par conséquent l'ensemble des parties prenantes à prendre les dispositions idoines afin de se conformer à cette exigence du guide, à l'échéance sus-indiquée.

Sachant compter sur votre collaboration habituelle, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Fait à Ouagadougou, le 30 décembre 2024

Le Secrétaire Général, Grand Chancelier
de l'OIPA et de l'OMCAMES

Professeur Souleymane KONATÉ
Grand-Croix de l'Ordre International des Palmes
Académiques du CAMES (OIPA/CAMES)

...